

CE 8 – Le parcours citoyen

De l'élémentaire au lycée, ce parcours vise à la construction par l'élève d'un **jugement moral et civique**, l'acquisition d'un **esprit critique** et d'une **culture de l'engagement**. C'est l'objet d'une **circulaire de juin 2016**.

En résumé, le parcours citoyen c'est **l'EMC** (enseignement moral et civique), **l'EMI** (éducation aux médias et à l'information), **l'EFF** (éducation au développement durable), et l'enseignement de **défense** (jugement, argumentation, débat).

Du CP à la Terminale, ce parcours est adossé à **tous les enseignements de l'école**, en particulier à l'EMC. Il participe au S4C et il concourt à la transmission des valeurs de la République et aux principes de vie dans la société démocratique. Il permet d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté :

- La transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité
- Culture de l'égalité entre les sexes et le respect mutuel
- Lutte contre toutes les formes de discriminations (prévention contre le racisme et l'antisémitisme, ouverture sur l'Europe et le monde)
- Lutte contre le harcèlement, contre l'homophobie
- L'EDD
- L'EMI
- Education à la défense : sensibiliser aux devoirs de défense et renforcer le lien entre l'armée et la nation.

A l'école, au collège et au lycée, avec **l'EMC**, les programmes mettent en avant une **culture morale et civique** qui prend en compte **4 dimensions** :

- **Sensibilité** : vise à l'acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification, la mise en mot et la discussion des émotions et des sentiments.
- **La règle et le droit** : vise l'acquisition du sens des règles du vivre-ensemble.
- **Le jugement** : permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun au cours de sa vie.
- **L'engagement** : permet la mise en pratique de cet enseignement, en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.



Toute la communauté éducative est impliquée dans la réussite du parcours citoyen : personnels d'éducation, de santé, d'encadrement, d'orientation, d'aide, de suivi psychopédagogique, associations partenaires de l'école publique, collectivités locales et territoriales (élaboration de PEDT), des membres de la réserve citoyenne.

La concertation et la mise en cohérence se font à la fois à **l'échelle des établissements** (conseil de cycle, conseil école-collège, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) et à **l'échelle des académies** (comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté / comité académique d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Ces acteurs font vivre le parcours citoyen en assurant la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets.

Ce parcours prend aussi appui sur la **participation de l'élève à la vie sociale et démocratique** de la classe et de l'école.

Le parcours citoyen, il contribue pleinement au **domaine 3** du S4C « La formation de la personne et du citoyen ». Ce parcours intègre à la fois les **éléments de programme**, liés aux valeurs de la République, et des **compétences d'ordre moral et civique**, que manifeste l'école au sein ou en dehors de l'établissement (connaissances dispensées dans le cadre des enseignements, des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne, des engagements dans des projets ou des actions éducatives à dimension citoyenne).

Hors de l'établissement, le parcours se traduit par un **portefeuille de compétence** (application numérique « **Folios** » de celui-ci). Le parcours citoyen est rendu lisible pour tous (élèves, familles, personnels de l'EN et partenaires). Cet **outil de suivi** est régulièrement complété, il garde trace des projets et des actions à dimensions morale et citoyenne, dans lesquels l'élève s'est engagé. Ce n'est pas un outil d'évaluation mais c'est un **outil de valorisation** du parcours accompli. Dans Folios, l'élève rassemble les éléments de son parcours citoyen qu'il souhaite mettre en valeur. Il peut aussi intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, pour valoriser ses compétences extra-scolaires. Cela mène à prendre en compte son propre parcours, pour participer activement à sa construction. Cela contribue au lien entre l'école et la famille.

L'appréciation de l'attitude de l'élève au sein de l'établissement doit prendre davantage en compte l'engagement de l'élève dans la vie et les projets de l'établissement. Cela se traduit par toutes les **certifications** et **attestations** obtenues au cours de la scolarité : ASSR (attestation scolaire de sécurité routière. Niveau 1 en 5^{ème}, Niveau 2 en 3^{ème}, PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1), dispositif APS (dans 1^{er} degré) : apprendre à porter secours (pour les enseignants), cela permet aux PE d'intégrer dans l'enseignement l'apprentissage des gestes de premier secours.